

Commission des Finances du 19 avril 2016

**CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2016**

## ASSOCIATION VILLES INTERNET - ADHESION

Depuis plusieurs années, la Ville de Saumur s'est engagée dans la modernisation de son système d'information afin de répondre aux attentes et enjeux actuels.

Dans le cadre de cette démarche, la Ville cible à la fois les relations aux administrés mais également les processus internes à la collectivité.

Parmi les actions lancées ou réalisées, se trouvent notamment :

- La mise en œuvre du portail "Citoyens" avec son premier développement à destination des familles, évolutif vers la quasi totalité des démarches effectuées en Mairie,
- la refonte du site Internet,
- la modernisation des écoles (TBI, Classes mobiles "tablettes", Vidéoprojecteurs, Ecole pilote du Clos Coutard),
- Dématérialisation de la Convocation des élus et de la fonction "Courrier".

L'Association VILLES-INTERNET, sans but lucratif, a pour objectif de :

- Coordonner le développement et l'animation d'un réseau des acteurs de l'internet citoyen, et tout particulièrement des élus et agents des collectivités qui animent le territoire public,
- Rassembler tous ceux qui, à l'échelle de la ville, du village, ou de l'intercommunalité, développent les usages éducatifs, sociaux, et politiques d'internet,
- Diffuser et accompagner toutes les initiatives pouvant contribuer à valoriser les usages citoyens, d'intérêt général et de service public, des technologies de l'information et de la communication,
- Informer ses membres des innovations d'usages et technologiques dans le domaine de l'Internet territorial,
- Valoriser les pratiques locales des collectivités dans le domaine du numérique.

En outre, l'Association VILLES-INTERNET remet chaque année, depuis 1999, un label national aux collectivités locales qui mettent en œuvre une politique publique numérique locale. Les ministères des finances et des comptes publics, de l'économie, de l'industrie et du numérique, le commissariat général à l'égalité des territoires ou encore l'AMF figurent parmi les partenaires de ce label.

Ce label, symbolisé par un panneau de @ à @@@@ à afficher en entrée de ville et dans les supports de communication, permet à la collectivité, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

Parmi ses membres figurent en Maine et Loire les Ville de Trélazé (label @@@@2016) et d'Angers (label @@@2016) ou encore la communauté de communes de Parthenay-Gâtine (label @@@@2016).

Pour information, l'adhésion 2016 à cette association nécessite une cotisation calculée sur la base de 0,05 € par habitant selon les données INSEE de 2013, soit une population municipale de 27 413 habitants) correspondant à un montant de 1 370,65 €.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

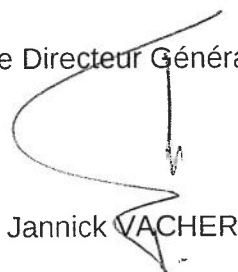
Considérant la nécessité d'agir en faveur du développement des usages citoyens des technologies de l'information et de la communication et des actions engagées par la commune ;

Considérant les services proposés par l'association et l'intérêt qu'ils représentent pour la collectivité ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

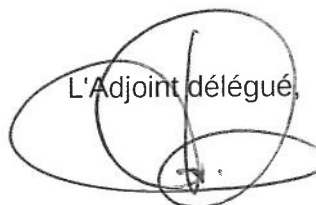
- APPROUVER l'adhésion à l'Association "VILLES-INTERNET",
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en découlant,
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et déposer la demande de label,
- DESIGNER Monsieur GOUZY, Adjoint au Maire, à représenter la commune au sein de cette association,

Le Directeur Général,



Jannick VACHER

L'Adjoint délégué,



Claude GOUZY